



Buss'Info



BUSS'INFO est sur : <http://www.bussang.fr>

N° 56 OCTOBRE 2024

Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

la flânerie en images 2024





Nous souhaitons la bienvenue à Mme ANTOUARD Lucie, 28 ans, originaire de Lozère, mariée sans enfant qui est depuis le 1^{er} avril 2024 la nouvelle technicienne forestière territoriale (garde forestier), de BUSSANG.

Titulaire d'un B.T.S de gestion forestière, elle était en poste dans les Cévennes avant de rejoindre notre belle vallée.

Elle gère les 900 hectares de notre commune ainsi que les 600 hectares de la forêt domaniale de BUSSANG/SAINT-MAURICE, soit au total 1500 hectares.

Elle exerce, au sein de l'ONF, des missions de surveillance et la gestion durable de notre forêt. Pour mener à bien ses missions elle est secondée par quinze collaborateurs dans le domaine du bucheronnage et débardage. Au quotidien, elle assure la gestion forestière actuelle et du futur des parcelles dont elle a la charge (Repiquage, défrichage et les coupes) tout en préservant la biodiversité.

Un tiers de son temps de travail est consacré au domaine administratif.

Elle dresse des bilans, réalise des enquêtes et des études. Cette responsable effectue également un contrôle économique et technique. Elle propose des solutions pour l'aménagement des sentiers dans les sites dégradés et effectue des choix sylvicoles et prépare les ventes de bois.

Dans sa vocation d'accueil et d'information du public, elle veille à la sécurité des visiteurs et les sensibilisent à la protection de la nature.

Dans son rôle répressif, elle peut verbaliser si nécessaire les contrevenants au Code Forestier.

Interlocutrice privilégiée des élus, sa mission consiste à échanger avec ces derniers ainsi que les associations et partenaires économiques pour recueillir leurs attentes et expliquer les décisions prises et les actions à mener.

Mme ANTOUARD est disponible pour rencontrer les Bussenettes et Bussenets pour échanger dans son domaine de prédilection.

Réservez-lui un bon accueil.

THÉÂTRE DU PEUPLE BUSSANG 2024

Très belle saison estivale, tout à l'honneur de sa nouvelle directrice Julie Delille :

Mise en scène très soignée, jeux remarquable des acteurs pour le conte d'hiver de Shakespeare et au finish gros succès avec 17 000 spectateurs sur 25 représentations.

Quant à la pièce du soir, nous avons eu le plaisir de retrouver Pierre Guillois à la mise en scène pour "les Gros patinent bien", une comédie drolatique et jouissive...toute en cartons, qui a attiré quelques 11 600 spectateurs sur 16 représentations.

Les Bussenettes et Bussenets n'ont pas boudé la saison avec la participation de 61 % des personnes invitées.

Le Théâtre du Peuple accueille environ 60 % d'habitants de la région Grand Est dont 20 % de Vosgiens.

L'an prochain il fêtera ses 130 ans, en préparation déjà avec les habitants par le biais d'Idéal 88.

Merci au Théâtre, véritable atout culturel et touristique pour Bussang, pour ce bel été.



Garderie Municipale



Depuis la rentrée scolaire, le service de garderie municipale située au 1^{er} étage au-dessus de l'école maternelle a été confié à Sandrine LEHEU responsable, aidée de LAUTREY Sophia. Elles accueillent avec le sourire et prennent en charge avec bienveillance et professionnalisme une douzaine d'enfants. Elles animent le service en proposant aux enfants diverses activités entrecoupées d'une pause goûter à 16 h 30.

Pour rappel, le service est disponible :

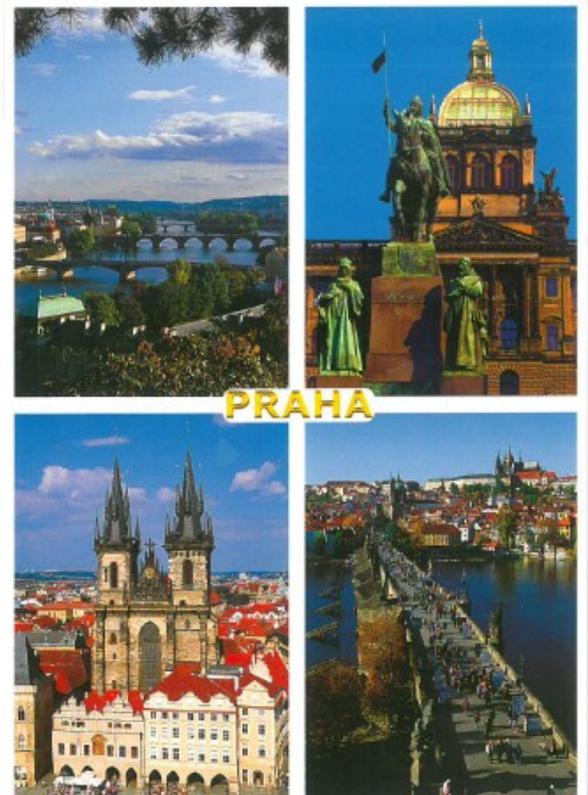
- De 11h45 à 13h15 du lundi au vendredi (sauf mercredi) avec la cantine pour 5 € (repas et temps de garde),
- De 15h45 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi) avec le gouter compris.

L'ensemble des enfants inscrits à BUSSANG en maternelle et en primaire et ayant atteint ou qui atteindront l'âge de 3 ans dans l'année civile, peuvent accéder à la garderie. Pour ce faire, il conviendra de retirer et compléter un dossier d'inscription disponible sur le site de la mairie (<https://www.bussang.fr>) ou auprès de la responsable de la garderie.

Les inscriptions se font à la semaine et le service sera facturé au quart d'heure en fonction du quotient familial, à la fin de chaque mois, avec un minimum de 5 €.

Classe 2025

Remerciements



Infos pratiques

AFFICHAGE Article R 418 – 3 du CR



Il est interdit d'apposer des placards, papillons, affiches ou marquages sur les signaux réglementaires et leurs supports ainsi que sur tous autres équipements intéressant la circulation routière. Cette interdiction s'applique également sur les plantations, les trottoirs, les chaussées et d'une manière générale sur tous les ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci.

Toutefois, lorsque l'autorité investie du pouvoir de police autorise une association ou un organisme sans but lucratif à implanter des signaux d'indication, le préfet peut permettre que le nom ou l'emblème du donateur figure sur le signal ou sur son support si la compréhension du signal n'en est pas rendue moins aisée. Il peut en être de même pour les installations annexes autorisées.

ZONES BLEUES

Depuis quelques jours, la municipalité a mis en place, des « ZONES BLEUES » sur certains parkings de la commune. Le stationnement y est réglementé de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Le stationnement y est libre en dehors de ces heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.

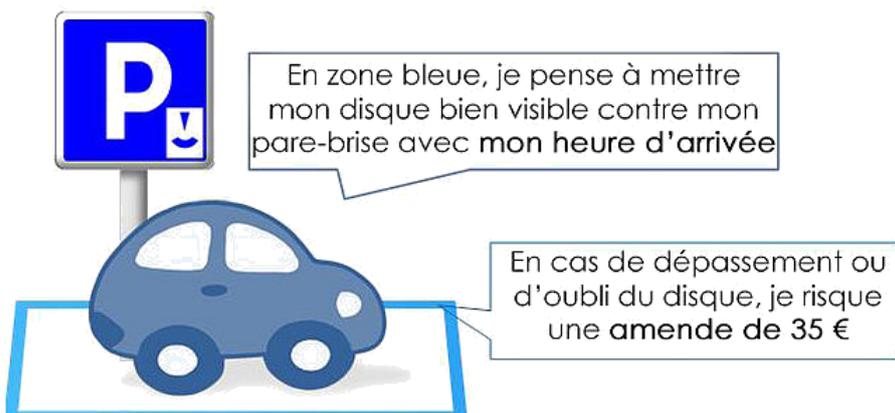
Dans ces zones le stationnement est gratuit sur présentation d'un disque de stationnement déposé derrière le pare-brise dont la durée maximale est d'une heure.

Il s'agit des parkings suivants :

Parking de la poste / pharmacie – parking de deux places devant le restaurant du « TREMPLIN » face à la boucherie - parking face à l'école – parking devant la mairie.

Dès que les travaux seront terminés, le parking devant la boulangerie et le magasin de cycles sera également aménagé en zone bleue.

Durant le mois d'octobre 2024, période transitoire, les auteurs d'infraction sur ces emplacements seront sensibilisés mais à partir du 1^{er} novembre la réglementation sera mise en œuvre et des contrôles seront réalisés par les forces de l'ordre.



Repas des Anciens



Le traditionnel repas des anciens a eu lieu le 22 septembre dernier au casino de Bussang.

135 convives, âgés de plus de 71 ans ont pu apprécier le repas préparé par le casino et servi par les adjoints et conseillers municipaux.

Bachir Aid maire de la commune assisté de Sonia Figueiredo en présence de monsieur Dominique Peduzzi ont félicité et remis un présent aux doyens du jour Simon Bietrix âgée de 99 ans et Raymond Philippe 97 ans.



TRAVAUX rue de Chamaka



Les travaux d'assainissement, de renouvellement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public rue de Chamaka viennent de se terminer. Nous rentrons dans la dernière phase de travaux soit la pose de la bande roulement.



En même temps que ce revêtement sera réalisé, la nouvelle signalisation routière (panneaux, marquage au sol et ralentisseurs), seront mise en place.

La vitesse étant limité à 30 km/h dans cette rue et pour faire respecter cette mesure la municipalité a décidé de modifier le sens de circulation sur cette artère.



A partir du carrefour formé par la dite rue et celles du Théâtre du Peuple et des Champs Colnot, pour des raisons de sécurité, la rue de Chamaka sera mise à sens unique (Sens Théâtre du Peuple/RN 66).

A chaque carrefour formé par l'Echo de Chamaka et la rue de Chamaka un « STOP » sera matérialisé par un marquage au sol et un panneau de signalisation pour faire appliquer 30 Km/h, les riverains se plaignant de vitesse excessive.

Le carrefour formé par la RN 66 et la rue de Chamaka sera également mieux aménagé afin que certains automobilistes ne coupent plus leur trajectoire.



Dans le Retro



ENTREGENS "petit Monmartre"



Soirée festive à la Halle de la Mouline



Initiation à la pêche à l'étang



Marché Artisanal



Vide Grenier



L'East Coast Enduro Tour



«POURQUOI NE PAS CRÉER DE NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS
DANS L'ANCIENNE USINE ?»

ENQUÊTE

SPORTS & LOISIRS aux SOURCES

ouverte jusqu'à
FIN OCTOBRE

La Commune de Bussang souhaite redynamiser le site des Sources, en favorisant l'implantation de nouvelles activités dans l'ancienne usine et l'ancienne buvette.

Un groupe d'habitants explore l'idée suivante :

«pourquoi ne pas créer de nouveaux équipements sportifs ou de loisirs dans l'ancienne usine ?»

**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS,
DE VOTRE AVIS !**

Merci de répondre à cette enquête qui nous aidera à comprendre de quoi vous avez besoin ou envie :

Nouvelles activités sportives ?
Nouveaux espaces de loisirs et de convivialité...

De préférence
en remplissant

**1 formulaire en ligne,
grâce à ce QR code**

OU 1 formulaire papier



que vous trouverez
à la mairie de Bussang
à la bibliothèque de Bussang
au bureau de l'Office de Tourisme de Bussang
et au bureau de Poste de Bussang



Si vous êtes plusieurs adultes au sein d'un foyer, l'idéal est de compléter un questionnaire par adulte



La Fabrique à Projets Ecooparc nous accompagne dans cette démarche de réflexion sur l'avenir de Bussang. Si vous avez des questions contactez

Fanny Grunenwald 07 88 50 10 88



ENTRETIEN DU CIMETIERE

Les travaux d'entretien général du cimetière sont des travaux publics, hormis les tombes, qui relèvent de la compétence du maire. En matière de travaux publics, le maire est soumis à des obligations. L'article L 2213-9 du code général des collectivités territoriales précise que la commune doit prendre en charge les espaces verts et les plantations pour éviter la chute de branches ou l'éventration de caveaux par d'éventuelles racines d'arbres.

Le jardin du souvenir est englobé dans cette obligation d'entretien. Depuis la mise en place du zéro phyto-sanitaire, la municipalité met au budget une somme pour l'entretien de ces espaces publics et fait appel en renfort à une entreprise de réinsertion par le travail.



En revanche, l'entretien des tombes incombe au concessionnaire, c'est-à-dire à la famille qui a acheté la concession : les travaux d'entretien des tombes ne sont pas des travaux publics même si celles-ci sont situées sur le domaine public.

La tombe est donc considérée comme une propriété privée, elle doit être nettoyée par le concessionnaire, maintenue en bon état pour éviter toute dégradation qui pourrait devenir dangereuse pour les personnes ou les tombes voisines, en particulier les monuments funéraires ne doivent pas présenter de danger.

Quant aux anciennes tombes perpétuelles délaissées, la procédure de reprise par la commune est toujours en cours.

La recherche d'éventuels descendants est longue et fastidieuse, soumise à une réglementation rigoureuse.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'A' followed by 'ID'.

Le Maire.

Bachir AID

*Directeur de la publication : Bachir AID
Comité de rédaction : Sylvie LOHNER - Marie-Thérèse VINEL - Jean-Marie DREYER
Photos : DREYER J-M - FIGUEREIDO Manu - LOHNER Sylvie, - Le thillot.com
Réalisation graphique-Mise en page : Sylvie LOHNER - Impression : Mairie*

Cérémonie du STEINGRABEN

Déroulé des cérémonies

- 10h30 - Cérémonie du Col du Page
- 12h00 - Déjeuner à la ferme-auberge du Drumont
- 14h00 - Cérémonie du Drumont
- 14h45 - Cérémonie du Plain du Repos
- 15h30 - Cérémonie de l'Étang Jean
- 16h30 - Cérémonie du Steingraben
- 17h30 - Verre de l'amitié à la salle polyvalente d'Urbès

COMMÉMORATION DU

80^e
ANNIVERSAIRE

Organisation par les comités locaux

du Souvenir Français du Thillot et de la Vallée de Saint-Amarin, en lien avec les communes de Bussang et d'Urbès



BUSSANG



URBÈS



28 SEPTEMBRE 2024

COMMÉMORATION DU

80^e

ANNIVERSAIRE

des tragédies du Col du Page, du Drumont, du Plain du Repos, de l'Étang Jean et des fusillades du Steingraben

conception & impression publi-h. Umholtz - CERINAY



1



Stèle du Col du Page

En mémoire de Michel **PARMENTIER** dit Tatal, Résistant aux cotés des patriotes du Drumont puis du maquis du Peut-Haut, abattu au Col du Page le 26 novembre 1944 alors qu'il guidait une patrouille du 3^{ème} RTM.

2



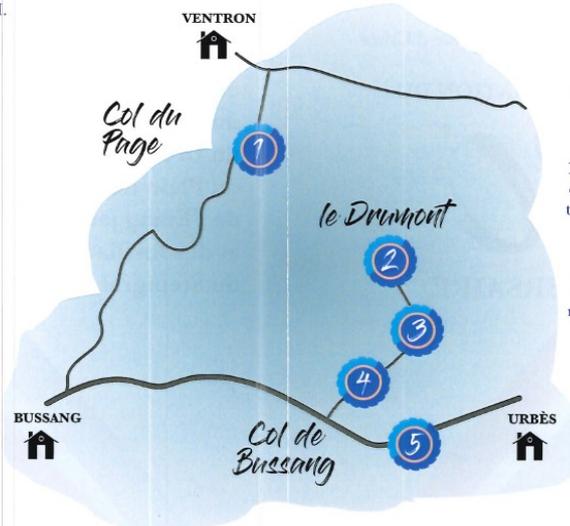
Stèle du Drumont

En mémoire du marcaire **Nicolas LUTENBACHER** qui fut arrêté par la Gestapo avec les siens et la famille SAC le 21 septembre 1944.



En l'honneur des combattants décédés du **Corps Franc Pomiès** lors de la libération du Drumont fin novembre 1944.

Du Col du Page au Steingraben, cinq sites mémoriels témoignent des tragédies qui ont marqué les territoires limitrophes de BUSSANG et d'URBÈS en 1944



Stèle du Plain du Repos

En mémoire de **Jean-Paul SAC**, 16 ans 1/2, qui réchappa à la tuerie du Steingraben mais fut ensuite tué le 28 novembre 1944, alors qu'il guidait une patrouille du Corps Franc Pomiès pour la conquête du Drumont.

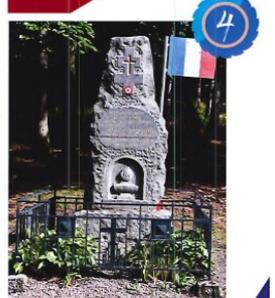
3



Stèle de l'Étang Jean

En mémoire du capitaine **Emile LUTENBACHER**, qui de retour d'une mission, tomba à son tour dans le filet tendu par les nazis le 22 septembre 1944. Torturé, son corps atrocement mutilé fut retrouvé le 26 avril 1945 près de l'Étang Jean.

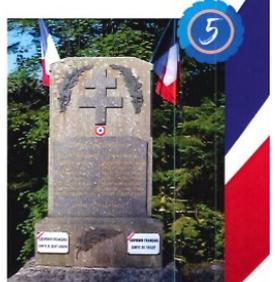
4



Stèle du Steingraben

Le site fut le théâtre de massacres successifs de 12 patriotes par les nazis : 5 résistants furent fusillés le 24 septembre, puis 7 résistants le 4 octobre 1944.

5





BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES



SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Depuis la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et la **naissance du service public de distribution d'électricité**, les Communes ont acquis une compétence générale en la matière et peuvent concéder cette activité ou la conserver en régie.

Au sortir de la première guerre mondiale, la France connaît une croissance forte et l'énergie électrique se développe notamment dans les usages du quotidien des foyers urbains (appareils ménagers, éclairage public). Mais le monde rural s'organise et **les petites communes décident de se regrouper en syndicats intercommunaux** pour faciliter les démarches. En 1934, ce sont ainsi 1 674 syndicats d'électrification que compte le territoire français. Pour les Vosges, une douzaine de ces syndicats ont vu le jour dans les années 1920.

La taille de ces syndicats était très hétérogène, le plus petit comptant 4 communes et le plus important comptant 196 communes à la date de sa dissolution.

LA CREATION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL : 30 ANS DEJA

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV)**, créé par **arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994**, et représentant ainsi les $\frac{3}{4}$ des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorité concédante ; les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à prendre à bras le corps cette compétence d'organisation des réseaux, le Législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**. Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes Vosgiennes.

Toutes ces modifications ont alors été prises en compte dans la rédaction des Statuts du Syndicat, composé exclusivement de communes, et devenu alors **Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, par arrêté préfectoral en date du 08 mars 2018**.

Info SDEV suite

Aujourd'hui, le Syndicat, maître d'ouvrage de nombreux travaux, investit près de **13 millions d'euros par an** pour l'amélioration des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public. Ainsi, en 2023, les équipes ont réalisé :

28 ➔ **6 334 000 €**
enfouissements

7 ➔ **1 021 000 €**
sécurisations

90 ➔ **2 023 000 €**
extensions

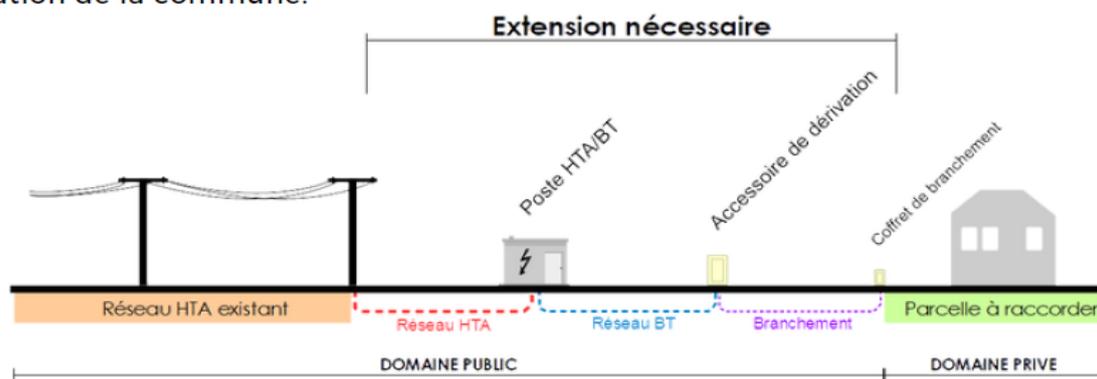
12 ➔ **428 000 €**
rénovations d'éclairage public

30 ➔ **2 352 000 €**
renforcements

Fourniture de matériel d'éclairage public ➔ **747 000 €**

Point info :

En application de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), le **coût d'une extension de réseau électrique** pour alimenter une parcelle (exemple d'une nouvelle construction) est à la **charge exclusive du demandeur** ; il n'y a plus de participation de la commune.



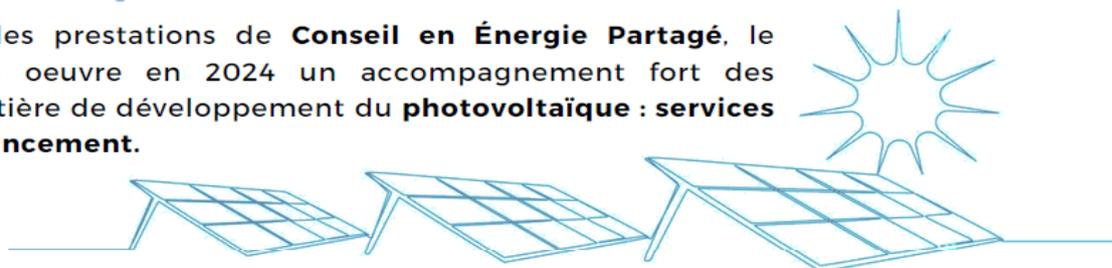
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2023, le S.D.E.V. était le **premier aménageur du territoire** vosgien en matière de mobilité verte, avec une **centaine de points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes



NOTE D'INFORMATION

Etude Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif du territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

La Commune de Bussang a engagé une réflexion sur le fonctionnement de son système d'assainissement, conformément aux obligations qui lui sont faites par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020. Ainsi, des investigations liées :

- au fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration,
- à l'étude des impacts des rejets d'eau résiduaire urbaine,

seront menées par la société :

OXYA CONSEIL
10, rue du 152ème R.I.
88 400 GERARDMER



Les études de terrain démarreront en Novembre 2024, et se poursuivront jusqu'à l'été 2026.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux techniciens et enquêteurs de cette société.

Pour tous renseignements contacter :

Le bureau d'études
OXYA CONSEIL
Tél : 03.29.41.36.90